



Représentants  
CAP

## Postes ouverts à la CAP de Juin 2019

Les AVE ainsi que les profils correspondants sont disponibles sur le site [sncta.fr](http://sncta.fr) ou directement sur le site intranet DGAC : BRAVO VICTOR / VIE PRATIQUE / MOBILITÉ.

### Quelques rappels

Nous vous rappelons que pour qu'une candidature soit valable il faut absolument l'envoyer sous sa responsabilité avant la date limite du 7 mai 2019 via le site Bravo Victor-application SIRh qui est accessible avec vos identifiants Amélia.

Par ailleurs, pour les postes d'encadrement (à partir d'assistant de sub, adjoint chef CA...), le SNCTA vous conseille vivement de prendre contact avec l'encadrement local ET de joindre une lettre de motivation à votre candidature.

### Postes à vacance éventuelle

Certains postes proposés à cette CAP sont donc ouverts sous réserve que ceux qui les occupent soient mutés dès cette CAP. Il s'agit de certains postes d'encadrement. Nous vous signalons les postes ouverts « en vacance éventuelle » par un astérisque (\*) dans le présent communiqué.

Suite au dernier Congrès, nos critères pour les postes d'ICA ont changé. Vous pouvez les consulter en fin de communiqué

### Les dates clés

Concernant les candidatures, la limite du dépôt des candidatures est fixé au mardi 7 mai à minuit.

Les CAP, elles, se tiendront aux dates suivantes :

- CAP à recouvrement : 12 juin 2019,
- CAP de corps : 21 juin 2019.

Par ailleurs, les candidatures ne pourront être annulées que jusqu'aux dates suivantes :

- 11 juin 2019 à 23h59 via SIRH pour la CAP à recouvrement
- 20 juin 2019 à 23h59 uniquement par e-mail auprès de SRDH pour la CAP de corps.

### Application SNCTA

Vous pouvez utiliser l'application du SNCTA pour la CAP. Lors de chaque campagne, vous pouvez désormais consulter l'ensemble des postes ouverts depuis votre smartphone. Les résultats sont aussi publiés sur notre application dès la fin de chaque commission.

Cette fonctionnalité unique vous permet d'être informé au plus vite de votre mutation, ainsi que des départs et des arrivées de votre centre ou d'ailleurs.

Les postes marqués par un astérisque (\*) sont à vacance éventuelle ! Reportez vous au descriptif de l'AVE correspondant



**Les postes ouverts**

Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
DO	Expert Confirmé - Dép 3 - Domaine Technique	109958	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Sénior - Dép 3 - Domaine Technique	109959	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Confirmé - Dép 3 - Méthodes et Études de Sécurité (*)	109960	ICNA IEEAC IESSA
	Chargé de Mission SYSAT	109962	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Sénior - Dép 3 - Études Opérationnelles	109963	Attaché ICNA IEEAC IESSA
	Assistant de Subdivision - Département 1SG - Suivi Sécurité	109973	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision - Département 2E - Organisation Stratégique	110009	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chargé de Mission Free Route	110010	ICNA IEEAC IPEF
	Chef de Division - Département 2U - Utilisation de l'Espace	110011	ICNA IEEAC TSEEAC
	2 Régulateurs CNGE	110012	ICNA
	Chef de Division - Département 1S - QS et Exploitation	110764	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef de Subdivision 2ER - Ressources	110772	ICNA IEEAC
	DSAC	Chef de Programme - Certification des Prestataires de Services de la NA	110176
Chef de Programme - Aptitude des Personnels de la NA		110178	ICNA IEEAC TSEEAC
DSAC/SE	Chef de Subdivision - Surveillance de la NA	110278	ICNA IEEAC TSEEAC
DSAC/SO	Chef de Subdivision - ANA / NA	109874	ICNA IEEAC TSEEAC
DSNA	Chargé de Mission SDPS	110060	ICNA IEEAC IESSA
	Chargé de Mission - SDPS	110829	ICNA IEEAC IESSA
DTI	Expert Sénior - Expérimentations 4F	110042	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Sénior - Consolidation des Exigences Opérationnelles En Route	110043	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
DTI	Expert Confirmé - Consolidation des Exigences Opérationnelles APP/TWR	110044	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Confirmé - FH	110067	ICNA IEEAC IESSA
	Expert Sénior - Expérimentations	110079	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Confirmé - Consolidation des Exigences Opérationnelles	110080	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Sénior - Performance (Athis-Mons)	110084	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Confirmé - Environnement du Contrôleur et Simulation	110302	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Confirmé - Traitement des Vols	110305	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Confirmé - Environnement du Contrôleur et Simulation	110320	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Expert Confirmé - Environnement du Contrôleur et Simulation	110510	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
ENAC	Adjoint au Chef de Département ATM (*)	110545	ICNA IEEAC
	Chef de Division Management des Formations	110547	ICNA IEEAC TSEEAC
	Inspecteur des Études	110551	ICNA IEEAC
	3 ICA - Profil Approche	110567	ICNA
	3 ICA - Profil En Route	110576	ICNA
	Chef de Subdivision Exploitation Simulateurs	110599	ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	Chargé de Projet - Médiatisation - Référent CBTDyn	110618	ICNA
FMEE	1 PC	110738	ICNA
	Chargé de Mission	110744	ICNA IEEAC IESSA
LFBB	Assistant de Subdivision Contrôle	110511	ICNA
	8 PC	110516	ICNA



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
LFBO	2 PC	109942	ICNA
	Assistant de Subdivision Études	109946	ICNA TSEEAC
LFBP	Assistant de Subdivision Contrôle	110571	ICNA TSEEAC
LFEE	Assistant de Subdivision QS	110517	ICNA TSEEAC
	Chef de Programme 4F	110532	ICNA IEEAC
	Assistant de Subdivision Études	110537	ICNA IEEAC TSEEAC
	2 PC	110538	ICNA
LFFF	3 PC	110146	ICNA
	Chef de Subdivision Études	110148	ICNA IEEAC
	2 Assistants de Subdivision Études	110150	ICNA IEEAC TSEEAC
LFJL	Adjoint Chef CA	110570	ICNA
	1 PC	110601	ICNA
LFKB	1 PC	110030	ICNA
LFLB	1 PC	110163	ICNA
LFLC	Chef de Subdivision QS	110066	ICNA IEEAC
	1 PC	110161	ICNA
LFLI	2 PC	110015	ICNA
LFLN	Chef d'Organisme	110566	ICNA IEEAC
	1PC	110569	ICNA
LFMI	Chef DCC	110274	ICNA



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
LFMI	Coordonnateur DCC	110351	ICNA
LFML	Chef de Subdivision Instruction	110372	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision Instruction	110412	ICNA TSEEAC
	RSMI	110588	Attaché ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
LFMM	Chef de Programme CDM	110275	ICNA IEEAC
	Chargé de Projet 4F	110279	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision Études	110289	ICNA TSEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle	110290	ICNA TSEEAC
	Adjoint Chef de Service Exploitation (*)	110318	ICNA IEEAC
	Chef de Service Exploitation	110330	ICNA IEEAC
	9 PC	110355	ICNA
	Chef de Subdivision QS (*)	110875	ICNA IEEAC
LFMN	Assistant de Subdivision Contrôle	110021	ICNA
LFMT	Chef de Division CA (*)	110341	ICNA IEEAC
	1 PC	110873	ICNA
LFOB	Chef d'Organisme	110715	ICNA IEEAC
LFPB	Chef de Subdivision Contrôle	110465	ICNA IEEAC
	Chef de Subdivision Instruction/QS (*)	110466	ICNA IEEAC
	1 PC	110469	ICNA
LFPG	2 PC	110149	ICNA



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
LFPG	Assistant de Subdivision Études	110151	ICNA IEEAC TSEEAC
	Chef de Subdivision QS (*)	110153	ICNA IEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle	110159	ICNA IEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle	110373	ICNA IEEAC
	Chef de Programme Suivi Sécurité	110773	ICNA
LFPM	1 PC	110642	ICNA
LFPO	Chef de Subdivision Sol Opérations	110568	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision Sol Opérations	110591	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision QS	110597	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle	110602	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle (*)	110615	ICNA IEEAC TSEEAC
	RSMI	110678	Attaché ICNA IEEAC IESSA TSEEAC
	4 PC	110774	ICNA
LFPT	Chef d'Organisme	110640	ICNA
	2 PC	110644	ICNA
LFQQ	Assistant de Subdivision Instruction	110710	ICNA TSEEAC
	Assistant de Subdivision QS	110713	ICNA TSEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle	110716	ICNA TSEEAC
LFRB	1 PC	110922	ICNA
LFRG	Adjoint Chef CA	110112	ICNA



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
LFRN	Adjoint Chef CA	110103	ICNA
	1 PC	110871	ICNA
LFRR	Chef de Service Exploitation	110075	ICNA IEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle	110077	ICNA TSEEAC
	2 PC	110086	ICNA
	Assistant de Subdivision Études	110089	ICNA TSEEAC
	Assistant de Subdivision Études	110090	ICNA
LFRS	Assistant de Subdivision Contrôle	110473	ICNA IEEAC TSEEAC
	2 PC	110872	ICNA
LFSB	Chef de Division CA	110620	ICNA IEEAC
	Assistant de Subdivision Contrôle	110624	ICNA IEEAC TSEEAC
	2 PC	110826	ICNA
LFST	Chef de Subdivision Instruction	110559	ICNA IEEAC TSEEAC
	Assistant de Subdivision Études	110563	ICNA IEEAC TSEEAC
	2 PC	110565	ICNA
NTAA	4 PC	110542	ICNA
NWWW	2 PC	110065	ICNA
SOCA	2 PC	110261	ICNA
	Assistant de Subdivision Instruction (*)	110269	ICNA IEEAC TSEEAC
TFFF	Chef de Service Exploitation	110342	ICNA IEEAC



Centre	Intitulé du poste	N°AVE	Corps ouverts
TFFF	1 PC	110345	ICNA
TFFR	Chef d'Organisme	110132	ICNA IEEAC IESSA
	Chef de Subdivision Instruction	110258	ICNA IEEAC TSEEAC
	1 PC	110440	ICNA





## Nos critères, simples et équitables

Les critères indiqués ici sont ceux appliqués par le SNCTA, sauf mention contraire.

### Principes de base

Sur les postes en exploitation, les mutations se font sur le principe de base de l'ancienneté promo.

Les reprises d'ancienneté dans les autres corps qu'ICNA se font selon les modalités suivantes :

- Ancienneté DGAC autre qu'ICNA/OCCA: compte pour moitié ;
- Ancienneté dans le Ministère pour les lauréats du concours interne : compte pour moitié ;
- Ancienneté ICNA Territorial (Nouvelle-Calédonie) : reprise intégrale de l'ancienneté territoriale.

Les reprises d'ancienneté ne peuvent pas se cumuler entre elles.

L'amortissement de qualification doit être au minimum de :

- 3,5 ans pour les groupes A, B ou C,
- 2,5 ans pour les groupes D ou E.
- 2,5 ans pour les postes de DCC

Le SNCTA calcule la durée d'exercice de mention d'unité au 31 décembre ou au 30 juin suivant la CAP.

### Âges Limites

Pour être recevable sur un poste en exploitation, il ne faut pas avoir atteint la limite d'âge. Cette limite est fonction du centre sur lequel l'agent postule. Par ailleurs, l'âge limite du corps a été repoussé en fonction de l'année de naissance des agents. Ainsi, pour pouvoir postuler sur un poste en exploitation, il faudra avoir au 1er décembre ou au 1er juin précédant la CAP moins de :

- 53 ans pour les postes des groupes A, B, C,
- 54 ans pour les postes des groupes D et E, ainsi que les ICA.

---

**Cayenne :**  
**8 ans d'exercice de la MU = priorité en mutation**

---

### Bonifications

La seule bonification qui existe encore est le bonus pour les agents souhaitant quitter Cayenne ou Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce bonus est égal à 1 an après 3 ans d'exercice de qualification maximale du centre. Il est porté à 2 ans après 5 années d'exercice.

Concernant Cayenne, à partir de la CAP de printemps 2020, les règles suivantes viendront remplacer les règles actuelles :

- un doublement de l'ancienneté de Cayenne pour tous les ICNA ayant exercé la MU du centre pendant au moins 5 ans ;
- une priorité en mutation pour les postes de PC en métropole pour les ICNA ayant exercé la MU de Cayenne pendant au moins 8 ans.

Ces règles pourront s'appliquer pour au maximum 2 agents par CAP.

### Instructeurs à l'ENAC

Pour les ICA, il n'y a désormais plus de bonus en fin de mandat. Cette règle s'applique pour tous les ICA mutés à partir de la CAP de Juin 2013. La règle reste inchangée pour tous les ICA mutés jusqu'à la CAP de décembre 2012.

En cas de retour dans le centre d'origine, il sera demandé l'amortissement de qualification du centre si le retour se fait à l'issue du premier séjour. Par contre, si ce retour est effectué à l'issue du troisième mandat, aucun amortissement ne sera demandé, sauf pour repostuler sur un poste d'ICA.

Enfin, les postes d'ICA sont désormais « profilés » (Approche ou En Route). Plus d'informations sont disponibles dans le descriptif des postes. Le SNCTA proposera en priorité la candidature de contrôleurs dont le profil est compatible avec leur affectation actuelle. Par exemple, un approcheur sera prioritairement présenté sur un poste d'ICA Approche par rapport à un contrôleur de CRNA, et inversement.

### Les postes hors exploitation

Pour tous les postes d'encadrement, à partir du poste d'adjoint chef CA et d'assistant de subdivision, le SNCTA conseille aux agents de prendre contact avec les services concernés ainsi que de rédiger une lettre de motivation pour que la candidature soit examinée. Ces formalités sont extrêmement importantes aux yeux de l'administration.



Sur un poste d'assistant de subdivision, la tenue de poste doit être de trois ans en règle générale. Toutefois, le SNCTA ne requiert pas de tenue de poste minimale dès lors qu'il s'agit d'une progression dans l'organigramme du centre. Ce critère est une spécificité du SNCTA, néanmoins, l'administration semble être capable de s'affranchir d'une durée de poste minimale lorsque le profil du candidat correspond au poste.

Le SNCTA ne demandera pas d'amortissement minimum pour candidater vers un poste de PC dans son centre.

Pour les postes d'adjoints chefs CA, l'ancienneté de promo reste la règle générale. De plus, pour postuler sur un poste d'adjoint chef CA dans un autre centre, il ne faut pas avoir dépassé l'âge limite (obtenir la MU du nouveau centre peut être obligatoire).

Pour les postes d'assistant de subdivision l'ancienneté n'est plus notre seul critère de classement, le profil peut également entrer en ligne de compte. Encore une fois, écrire une lettre de motivation et entrer en contact avec le service est vivement recommandé.

## Mutation conjointes

Lorsqu'un couple postule ensemble au cours d'une CAP, leur candidature est considérée comme conjointe, sauf si les deux agents y renoncent clairement.

L'ancienneté des couples est moyennée. Cette moyenne n'est possible que lorsque les agents mutent ensemble vers un même centre ou deux centres voisins.

Attention, les mutations conjointes ne seront recevables que si les deux conjoints mutent vers un centre d'un bassin géographique différent de ceux d'origine des deux candidats.

## Concernant les retours POM (Nouméa et Tahiti) :

Le SNCTA encourage fortement les candidats à postuler sur les deux CAP qui précèdent la date de fin de séjour, afin de pouvoir maximiser les chances de trouver un poste correspondant à leurs vœux.

Il faudra pour chaque agent choisir au moins trois postes dont un hors exploitation. Plus la demande de poste du candidat est variée (fonctions et bassin géographique), plus la gestion de son retour est facilitée, notamment en période de restriction d'AVE.

Les capistes du SNCTA analyseront les candidatures sur l'ensemble des choix exprimés, en regardant notamment l'ancienneté séparant un retour Outre-Mer d'un autre candidat avec lequel il serait « en compétition » sur un poste.

Il n'existe ainsi pas de règle pré-établie, et le choix de retenir un retour « POM » sur un de ses vœux se fait souvent en le comparant aux autres candidats.

Attention toutefois, si un candidat ne pouvait être retenu sur un de ses choix, il serait mis à disposition de l'administration et celle-ci pourrait l'affecter là où elle le souhaite. C'est une règle Fonction Publique.

## Dossiers sociaux

Les ICNA estimant être dans une situation méritant un traitement particulier doivent se faire connaître auprès des assistantes sociales afin de préparer un dossier (en cas de problèmes, ne pas hésiter à faire appel aux assistantes sociales tout au long de l'année)

Il est recommandé aux agents se déclarant en cas particulier de postuler sur le maximum de postes ouverts dans la région où ils désirent se rendre et de se faire connaître auprès des capistes : [cap@sncta.fr](mailto:cap@sncta.fr)

## Terrains déclassés

Les agents des approches reprises bénéficient d'une priorité absolue sur les postes ouverts en CAP. Cette priorité est valable sur 7 CAP : de la CAP qui précède la date de la reprise et pendant les 6 CAP qui la suivent.

Cette priorité n'est valable que sur les postes opérationnels des terrains sur lesquels un AVE est ouvert en CAP. Les agents retenus seront affectés de manière surnuméraire, c'est-à-dire qu'un poste leur est ouvert en séance. Il n'est ouvert au maximum que la moitié des postes offerts en CAP normale.

Par exemple, si un agent d'une approche reprise postule sur un terrain X, et que ce terrain à 2 postes ouverts à cette CAP, le nombre de postes ouverts en surnuméraire sera de 1.

**Une question ? Contactez les capistes du SNCTA !**

[cap@sncta.fr](mailto:cap@sncta.fr)



@SNCTA [www.sncta.fr](http://www.sncta.fr)



Tiphaine LEMAIRE MARSOT (LFFF)

Vincent MORIN (LFLL)

Laurent POLLONI (LFLL)

Emmanuel MENGES (LFMT)

Isabelle PARISI (LFPO)

Pierre MONTLIAU (LFEE)

Bérengère ARNOULD (LFEE)

Yann LEROY (ENAC)

Christian OUGHDENTZ (LFMM)

Pierre-Yves JOULIN (LFBB)

Bénédicte CARRERE (LFEE)

Marine DIJOUX (LFRN)

Sofiane JABER (LFPG)

Romain ENSELME (LFMN)

